

Notaires, huissiers : les professions visées ripostent

Parmi les professions dans le collimateur d'Arnaud Montebourg, les notaires, les huissiers, les commissaires priseurs ou encore les greffiers des tribunaux de commerce. À écouter le ministre de l'Économie, la concurrence permettrait d'ouvrir la porte à un pouvoir d'achat accru pour les Français. Le président du Conseil supérieur du notariat français, Jean Tarrade, de passage à Marseille il y a quinze jours, à l'occasion du 110e Congrès des notaires, avait dit tout le mal qu'il pensait de cette mesure de déréglementation. Face à lui, la garde des Sceaux Christiane Taubira avait dû se l'entendre dire vertement. « *Est-ce le crime de l'Europe express ?* » avait-

il lancé, comme pour dire que l'économie mondiale ne devait pas tout sacrifier sur l'autel d'une prétenue concurrence à tous crins. Il avait dit l'indignation des notaires d'être « *accusés de stopper la croissance* ».

Il existe en effet 254 professions réglementées dans ce pays et les notaires appréciaient peu d'être comparés aux chauffeurs de taxis... « *Les taxis ne conduisent pas leurs clients au nom de la République et du peuple français* », avait martelé le président Tarrade. Son intervention avait été accueillie par une salve d'applaudissements, que Mme Taubira avait dû contenir en rassurant les

notaires. Un même mécontentement a accueilli hier le discours de M. Montebourg chez les huissiers de justice. Pour Jean-François Richard, président de la Chambre nationale, joint par *La Provence*, « *transformer des actes authentiques en vulgaires lettres recommandées, c'est une catastrophe pour le justiciable. Ce sera le règne de l'insécurité juridique. Le droit n'est pas une marchandise comme une autre* ». "Nous ne sommes pas fermés à toute évolution, a-t-il insisté, mais il faut savoir raison garder. Or le ministre de l'Économie a perdu la sienne!" ■

par Denis Trossero

